Domaine Public

domainepublic.ch

IAA 1002 Lausanne Annoncer les rectifications

9 juillet 2004 Domaine Public nº 1610 Depuis quarante et un ans, un regard différent sur l'actualité

L'inéquitable répartition des sacrifices

ans-Rudolf Merz est content: il pourra partir en vacances, il a bouclé son budget. Finies ces retraites de travail en plein mois d'août où Kaspar Villiger convoquait son état-major dans une auberge tessinoise pour y terminer le pensum annuel. Jamais le budget n'a été prêt si tôt. Dans ce nouveau record chronométré Hans-Rudolf Merz aimerait que l'on reconnaisse son déboulé sportif.

Sur le fond, le Conseil fédéral renonce à augmenter l'impôt sur l'alcool. Le rendement attendu, 100 millions, ne valait pas un affrontement politique avec la branche. La même recette sera obtenue par un renforcement des contrôles fiscaux. Et le conseiller fédéral de rappeler qu'un inspecteur du fisc rapporte plusieurs fois ce qu'il coûte, argument que la gauche répète inlassablement, en boucle. Mais en l'occurrence, c'est parole officielle. On s'étonne toutefois qu'elle soit proférée à l'occasion contingente d'une compensation de recettes alors que c'est un principe de gestion permanent et catégorique.

Les coupes prévues ont déjà suscité plaintes et lamentations. Le ministre des finances aime croire que ce chœur est la preuve de son impartialité. Il n'y a pas pour lui de domaine réservé et préservé. Nous pensons, au contraire, que toutes les restrictions budgétaires ne sont pas à juger à la même aune.

Premièrement, un franc n'a pas la même valeur si c'est un franc de gestion courante ou un franc d'action sociale. Selon la formule, le franc du pauvre est plus gros. Une coupe dans les subsides pour l'abaissement des primes d'assurance maladie doit être

multipliée pour être jaugée à sa vraie valeur, convertie en «monnaie humaine» qui est plus chère que le franc commercial.

D'autre part, la politique sociale suisse est fondée en partie sur le refus de l'arrosoir au profit d'aides ciblées. Les prestations complémentaires complètent, pour ceux-là seuls qui en ont besoin, l'AVS. Les subsides à l'assurance maladie abaissent le coût des primes pour ceux qui ont peu de ressources. Cette politique ciblée est économe. Mais il est illogique de faire des économies sur ce qui est source d'économie. On remplace l'arrosoir par le goutte-à-goutte, puis on s'en prend au goutte-à-goutte.

Enfin la politique doit répondre, elle aussi, aux règles de la bonne foi. Or de manière constante le correctif à l'«inéquité» de la LAMal a été l'abaissement des primes pour les plus démunis. Pendant les longs travaux parlementaires sur la révision de la loi, balayés en vote final, l'amélioration du système a été discutée; il fut admis que les primes ne devraient pas dépasser 8% du revenu de l'assuré. Restreindre aujourd'hui le montant alloué est contraire à la bonne foi politique.

Cette orientation a été voulue par le peuple et les cantons. L'article 130, alinéa 2, de la Constitution exige que 5% du produit de la TVA soient affectés à des mesures en faveur des classes inférieures de revenus. Au-delà du calcul comptable, l'intention claire doit être respectée.

La continuité et la bonne foi, exprimées par le législateur et le peuple, ne peuvent être remises en question par un simple ajustement budgétaire. La réduction du montant pour l'abaissement des primes va à contrecœur et à contresens.

Dans ce numéro

Les universités suisses à l'heure de la centralisation *Lire en page 2 et 3*

Les budgets doivent définir des objectifs collectifs et des moyens pour les atteindre. Lire en page 3

Les mesures d'accompagnement pour la libre circulation des travailleurs appellent l'extension des conventions collectives.

Lire en page 4

Forum - Les femmes face à la science et à la technique. Lire en page θ

Un pilote pour les universités

Le système suisse de la formation supérieure obéit à trois régimes institutionnels distincts, dans un imbroglio de compétences cantonales, fédérales et intercantonales. Si la juxtaposition de différents régimes peut être source de fécondité, les dispositifs existants et la répartition des compétences ne sont plus entièrement satisfaisants.

u même titre que la recherche scientifique, la formation supérieure est devenue un enjeu stratégique d'importance nationale et même européenne. Voilà pourquoi la Confédération mène une politique de plus en plus volontariste et ambitieuse dans les domaines des universités et des HES, qui n'étaient traditionnellement pas de son ressort. Dans les structures actuelles, ce volontarisme aboutit à des montages institutionnels et à des flux financiers opaques et inefficaces.

Ce développement n'est pas dû au hasard. L'évolution du paysage européen - en particulier la Déclaration de Bologne - et la redéfinition constantes des filières nécessitent en effet un socle de réglementation uniforme au niveau national afin que les étudiants puissent passer d'une institution à l'autre et que les diplômes soient reconnus. Dans tous les autres pays, c'est le ministère national de l'éducation supérieure qui se charge de réguler le système. Chez nous, ce besoin explique le renforcement de la Conférence universitaire suisse (CUS), hélas en marge de toute base constitutionnelle.

Goulet financier et gouvernance déficiente

Tous les cantons universitaires peinent à mettre à disposition les moyens financiers qui seraient nécessaires pour à faire face à l'augmentation du nombre d'étudiants. À Lausanne et à Zurich, le contraste avec les écoles polytechniques rend le problème plus visible, mais la difficulté se pose partout. À cela s'ajoute la déliquescence des systèmes cantonaux de bourses d'études. Cette pénurie de ressources entame la qualité des formations dispensées et réduit la marge de manœuvre des recherches scientifiques propres aux universités.

Si l'organisation interne des EPF peut paraître excessivement autoritaire, celle des universités souffre généralement du problème inverse. Il est très difficile de monter de nouveaux projets qui transcendent l'extrême compartimentation interne. Vouloir procéder à des redistributions internes de ressources relève actuellement presque de l'utopie rousseauiste. L'organisation actuelle des universités suisses les menace de sclérose. Le fait que chaque canton universitaire ne s'occupe que d'une seule université ne conduit guère à remettre en question les règles de fonctionnement interne de l'institution. Sur ce point, la solution en vigueur pour les EPF est meilleure, car deux écoles polytechniques et les quelques autres petites entités se partagent une seule et unique autorité de tutelle qui tire ainsi parti du regroupement et des comparaisons possibles.

EPF, université et HES, trois régimes différents

Le premier régime repose intégralement sur le droit fédéral et régit les écoles polytechniques fédérales (EPF), pilotées par un Conseil scientifique autonome appelé «Conseil des EPF». Au plan financier, la Confédération en assume seule la charge, offrant des budgets confortables.

Le second régime organise les hautes écoles spécialisées (HES) sur la base d'une loi fédérale relativement contraignante, dans la tradition de la formation professionnelle. Mais les cantons demeurent responsables des écoles et en assurent la majorité du financement. A la fin des années 1990, le législateur fédéral a imposé aux cantons de constituer des écoles suprarégionales regroupant plusieurs filières, dans le but d'améliorer le niveau. Au final, l'architecture est embrouillée à souhait. En Suisse romande, une seule entité appelée HES de Suisse occidentale (HES-SO) est censée regrouper tous les établissements. Basée à Delémont, la direction de cette entité s'est juxtaposée aux directions des divers établissements, sans les remplacer. De plus, les administrations cantonales ont (re-) créé des directions cantonales des HES, ce qui fait qu'il existe par exemple une «haute école vaudoise».

Le troisième régime organise les universités traditionnelles sur une base juridique et un financement avant tout cantonaux. Mais dans les faits, les échelons intercantonal et fédéral exercent une influence non négligeable, notamment au travers de la Conférence universitaire suisse (CUS) et des subventions fédérales, mais aussi de l'accord qui met à contribution les cantons non universitaires au prorata du nombre de leurs étudiants formés. Aux plans juridique et institutionnel, la création de la nouvelle CUS en 2000 constitue une hérésie. Cet organe tire ses importants pouvoirs d'un accord de délégation signé entre les cantons et la Confédération, et non pas d'un article constitutionnel comme le voudrait notre ordre institutionnel. En matière de contrôle démocratique, la composition mixte de la CUS des fonctionnaires fédéraux et des conseillers d'État - est tout sauf satisfaisante.

Répartition des disciplines à revoir

Enfin, le réexamen de la réparation territoriale des disciplines n'a guère progressé. A cet égard, c'est probablement à la galaxie des HES que revient la palme de l'émiettement. Si la résistance au regroupement géographique des petites filières s'explique aisément pour des raisons humaines, elle n'en constitue pas moins une grave menace pour la qualité. En effet, comment offrir une formation solide et diversifiée à des étudiants au sein de microfilières qui ne comportent parfois qu'une, deux ou trois chaires professorales? En matière d'enseignement supérieur, proximité ne rime pas forcement avec qualité et diversité. Paradoxalement,

suite en page 3

Les méfaits d'une action à l'aveugle

Faire des économies, c'est bien. Mais il ne faut pas oublier qu'un budget sert surtout à définir des objectifs collectifs et à dégager les ressources nécessaires à leur réalisation.

es débats budgétaires, au niveau fédéral comme dans les cantons, donnent une piètre image de la politique. Le triste spectacle auquel nous assistons relève du traficotage de bazar, de l'épicerie comptable, non de l'exercice politique. Car l'objectif légitime de réaliser des économies occulte totalement la question centrale des priorités collectives et des moyens financiers nécessaires à leur réalisation.

Le camp bourgeois, dans le rôle du Père la Rigueur - mais de quelle couleur politique était donc la majorité laxiste qui a laissé filer ainsi les dépenses publiques? - sabre allégrement dans les dépenses. La gauche, en défenderesse de la veuve et de l'orphelin, défend pied à pied ces mêmes dépenses, comme si chaque franc retranché représentait un affaiblissement et de la puissance publique et de la solidarité sociale. On exagère à peine. L'un comme l'autre ont en commun de travailler à l'aveugle.

Obnubilée par les économies à réaliser, la droite manie la paire de ciseaux jusqu'à ce que le compte soit bon. Parfois elle pousse

l'effort jusqu'à théoriser et parle de la symétrie des sacrifices pour justifier des coupes linéaires qui masquent mal le caractère arbitraire de l'exercice.

Derrière chaque réduction de dépenses - à l'exception de quelques secteurs qu'elle ne porte pas dans son cœur comme la défense notamment - la gauche voit poindre le dépérissement de l'Etat et l'abandon des plus démunis. Comme si les montants défendus équivalaient automatiquement à des prestations indispensables ou simplement utiles.

Une affaire de sous

Les deux camps partagent la même vision étriquée de l'action publique qui se résumerait à un ensemble de lignes budgétaires. Jamais la dépense n'est mise en relation avec une tâche et des objectifs à atteindre. La bataille n'est qu'affaire de sous. Tailler dans les subventions ou au contraire les maintenir; réduire les effectifs du personnel ou les accroître; alléger les frais de fonctionnement ou pas: le combat est frontal, mais jamais les adversaires ne se posent la question des effets des économies et des dépenses.

A la décharge des édiles - exécutifs comme parlements - il faut reconnaître que le budget est devenu un monstre de complexité et de détails. Il ne reflète pas l'activité de l'Etat, ne dit rien ou presque des prestations fournies et ne permet plus d'orienter l'action publique. Triste sort pour une institution qui historiquement fut à la base de la revendication démocratique, contre le pouvoir absolu du monarque.

L'inventaire des tâches publiques, l'analyse de leurs coûts et de leurs effets constituent le préalable indispensable à la recherche d'économies. C'est à cette condition seulement qu'il est possible de faire des choix éclairés, donc démocratiques, de dégager des priorités, de décider s'il faut maintenir ou diminuer les moyens financiers, ou engager des moyens supplémentaires.

Le budget doit refléter cette approche. Non plus énumération des charges et des produits ventilés en d'innombrables catégories et sous-catégories, mais présentation par prestations délivrées.

Ce nouveau budget, déjà adopté ou en voie de l'être dans de nombreux pays, n'exprime pas une simple adaptation comptable. Il traduit un nouveau mode de gestion, une conduite de l'action publique qui investit les administrations d'une responsabilité et d'une autonomie d'action. Contre une enveloppe budgétaire attribuée à telle tâche, le législateur attend des résultats. S'il réduit l'enveloppe, il doit redéfinir la tâche. Ce nouveau mode de gestion, que les cantons romands peinent à introduire, doit conduire à une plus grande efficacité dans l'utilisation des ressources disponibles. Au contraire du bricolage comptable auquel se livrent les autorités, il permet un débat politique sur de véritables options, choisies en connaissance de cause. jd

Une information très complète sur la modernisation budgétaire et la gestion publique en France est disponible sur le site www.moderfie.minefi.gouv.fr

Formation supérieure (suite)

la qualité des petits établissements supérieurs des régions périphériques est la plus menacée en raison de leurs petits effectifs. Ils auraient également à gagner d'une redistribution équitable de la matière, afin d'atteindre, dans quelques domaines, une masse suffisante.

Coup de gueule insuffisant

Ce petit tour d'horizon montre qu'il serait temps de remettre sur la table la répartition des compétences entre les cantons et la Confédération. Ce débat mérite assurément mieux qu'un coup de gueule fut-il ministériel - devant le groupe de brainstorming thérapeutique du parti ra-

dical, qui plus est concocté sans coordination avec les offices fédéraux en charge du dossier. Car il existe quelques bonnes raisons de fédéraliser l'ensemble de la formation supérieure.

La préparation d'un nouvel article constitutionnel offrirait une excellente occasion de définir ce que l'on veut, non seulement en terme de performance, mais aussi d'institution, de diversité scientifique, de répartition territoriale, de démocratisation et d'éthique. On attend donc avec impatience les nouvelles propositions détaillées de Pascal Couchepin pour donner des bases solides à un débat aussi incontournable qu'épineux.

La sous-enchère salariale menace toujours

Les mesures d'accompagnement prévues pour limiter les nuisances de l'ouverture des frontières aux travailleurs étrangers risquent de rester sans résultat. Seule l'extension conjointe des conventions collectives peut assurer une protection optimale.

Europe, la grande oubliée de la campagne en vue des élections fédérales de l'automne passé, est en moins d'un an revenue en force sur la scène politique helvétique. Le débat sur les bilatérales II commence en même temps que celui sur la question de l'extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux pays membres de l'Union européenne.

Cette extension ne va pas de soi. Elle comporte le risque d'un afflux de travailleurs des pays de l'Est prêts à accepter des emplois à moindre coût. Le patronat pourrait alors faire de la sous-enchère salariale tout en ayant la certitude de disposer des forces de travail adéquates, car le niveau de rémunération dans les anciens pays communistes est suffisamment bas pour

que les travailleurs de ces pays puissent accepter en Suisse des salaires certes misérables, mais supérieurs à ce qu'ils pourraient espérer chez eux. Pour empêcher un tel *dumping*, des «mesures d'accompagnement» viennent d'être mises en consultation. Ces mesures sont similaires à celles qui ont été prises lors de la ratification des accords bilatéraux avec l'UE, avant son élargissement.

Des cantons récalcitrants

Selon ces mesures d'accompagnement, des commissions tripartites (autorités, employés, employeurs) sont chargées d'observer le marché du travail. En cas de «sousenchère salariale répétée», ces commissions peuvent demander aux cantons ou à la Confédération d'étendre les conventions

collectives existantes aux travailleurs issus des pays de l'UE, afin que ces derniers soient soumis aux mêmes normes salariales que la majorité des employés indigènes. Néanmoins, ces mesures supposent que les cantons se plient à leurs devoirs de surveillance et procèdent à l'extension des conventions, ce qu'ils font avec plus ou moins de bonne volonté. Les syndicats ont d'ailleurs récemment critiqué les différences d'application de ces mesures entre cantons et l'imprécision des termes «sousenchère salariale répétée».

Les faits montrent que les craintes de dumping sont justifiées et qu'une application plus consciencieuse des mesures d'accompagnement par les cantons est indispensable. Alors que la Suisse vient d'abandonner ses mesures restrictives concernant l'embauche des travailleurs issus de l'Europe des 15, des cas de sous-enchère sont déjà monnaie courante. Par exemple, de nombreux cas d'engagements de travailleurs allemands, payés nettement en dessous des salaires en vigueur (mais nettement en dessus des salaires de la branche en Allemagne) ont été constatés dans le bâtiment. Ces abus surviennent alors que de nombreux secteurs se trouvent sans conventions collectives (par exemple les peintres et plâtriers suisse alémaniques) ou risquent de l'être (de nombreuses conventions viennent d'être dénoncées ou doivent être renégociées). La seule riposte possible, l'extension des conventions collectives, est donc inefficace dans ces branches. Si cette absence de protection collective devait persister, la libre circulation aurait des effets désastreux sur le marché du travail. L'introduction de mesures d'accompagnement ne sera donc suffisante que si elle a lieu en parallèle avec l'extension des conventions. Et dans les secteurs où aucun contrat collectif ne pourra être négocié, les autorités devront réagir en prescrivant des salaires minimaux et en édictant des contrats de travail types. ics

La libre circulation des personnes avant et après l'élargissement

L'Europe des 15

Les accords bilatéraux Suisse-UE de 1999 (bilatérales I) ont introduit la libre circulation des personnes, une des quatre libertés fondamentales de l'Europe unie. Les bilatérales I sont entrées en vigueur le 1er juin 2002, mais la libre circulation n'est pas encore totale. Si les mesures de restrictions de l'accès au marché du travail suisse (par la priorité aux travailleurs indigènes et le contrôle du respect des conditions de rémunération) viennent de tomber (au 31 mai 2004), le nombre de ressortissants de l'Europe des 15 pouvant résider ou travailler en Suisse pourra rester limité jusqu'en 2007. En 2009, le Parlement fédéral pourra décider s'il maintient l'accord sur la libre circulation, décision qui sera soumise au référendum facultatif. Jusqu'en 2014, la Suisse bénéficie d'une «clause de protection spéciale» (limitation unilatérale du nombre de titres de séjour) si l'immigration issue des pays de l'UE est supérieure de plus de 10% à celle des trois dernières années.

L'Europe des 25

Avec les nouveaux membres de l'Union, la libre circulation sera aussi introduite de façon progressive. La Suisse sera autorisée à maintenir des mesures restrictives sur le marché du travail (priorité aux travailleurs indigènes, contrôle du respect des conditions de rémunération) et des contingents jusqu'en 2011. Jusqu'en 2014, elle pourra également faire usage de la clause de protection spéciale.

Une légende métropolitaine

Les pauvres comme les riches vivent là où ils trouvent un logement plus ou moins proche de leurs souhaits souvent à la mesure de leurs ressources. Le niveau des prestations sociales paraît en revanche sans influence sur le choix du domicile.

vec les vacances d'été, Le tourisme social, titre du dernier numéro des «Cahiers» publiés par l'Ecole d'études sociales et pédagogiques (EESP) de Lausanne intrigue. Ce terme ne sert pas à désigner les séjours où les vacanciers travaillent bénévolement pour une ONG. Le «tourisme social» renvoie à l'idée que les bénéficiaires d'aides émigreraient vers les lieux socialement plus avantageux. Ils s'établiraient dans le canton et la commune qui offrent le niveau de prestation sociale le plus intéressant au vu de leur situation.

La recherche menée sous la direction de Jean-Pierre Tabin, professeur à l'EESP, tord le cou à cette légende en démontrant que l'opacité des dispositifs, les différences importantes entre les cantons et le manque d'information disponible rendent périlleuse toute comparaison un tant soit peu conséquente. Le choix du lieu de résidence est,

pour les indigents comme pour le reste de la population, prioritairement lié à la disponibilité d'un logement qui réponde à leurs aspirations. Le deuxième critère serait la fiscalité. Le «tourisme fiscal» qui vise à attirer des contribuables aisés est le pendant du «tourisme social».

Le calcul critiqué chez le pauvre «profiteur» est applaudi chez le riche, ce qui ne prouve pas que les uns et les autres se comportent selon les principes de la rationalité économique, car l'être humain est aussi émotif et sensible. C'est pourquoi les villes jouent aussi la carte du «tourisme culturel». Il suffit de jeter un coup d'œil sur les fêtes, festivals et autres animations en tout genre qui nous attendent cet été, pour se convaincre de leur importance et de leur succès. Dépaysement à domicile ou court séjour à l'occasion d'un événement particulier, les villes veulent plaire et amuser gratuitement. Partir, revenir, visiter,

profiter mais ne pas s'impliquer, le tourisme (culturel, fiscal ou tout court) est l'antithèse de l'intégration. L'objectif unique est l'augmentation de l'attractivité du territoire... et donc de sa richesse. Or personne ne sait vraiment ce qui est «attractif» dans telle ou telle politique fiscale. En revanche une certitude existe: les politiques sociales ne le sont pas... Reste la culture. D'elle, et des événements festifs en particulier, on attend tout. Qu'ils rendent le territoire attractif et qu'ils favorisent l'intégration. Le partage d'un moment fort où «être parmi les autres»est vécu positivement (et non pas dangereusement) semble être la quintessence de notre temps. Etre touriste dans sa propre ville et s'y intégrer par la même occasion, que rêver de plus?

Jean-Pierre Tabin et al., *Le tourisme social:* mythe et réalité, l'exemple de la Suisse latine, EESP, n° 37, Antipodes, 2004.

Sport

L'Europe des supporters

es petites nations l'emportent dans le sport européen:
la Grèce à la surprise générale dans l'Euro de football, le Suisse Federer à Wimbledon, Cancellara, un autre de nos compatriotes dans le Tour de France, et puis, toujours dans la grande boucle, ces cyclistes aux noms imprononçables: Kirsipuu l'Estonien ou Hushovd le Norvégien. Bien sûr, toutes les fins de semaine ne sont pas ainsi et il n'y a aucune leçon particulière à en tirer.

Cet été, au Portugal, des milliers de supporters de chaque nation, tous identiques, portaient le maillot de leur équipe et s'étaient peints le visage aux couleurs de leur drapeau. Il semble que cette mode s'est répandue dans les appartements. Pour regarder son équipe favorite à la télévision, il convient là aussi d'en porter les couleurs. Par ailleurs, une seule tenue universelle se porte chez tous les amateurs du ballon rond par-dessu les frontières: le tricot jaune et vert des Brésiliens. Si vous ne l'aimez pas, deux hypothèses sont possibles, ou bien vous ne comprenez rien au football ou bien vous êtes argentin.

Comme lors de chaque grande compétition, ces spectacles divertissants font l'objet de commentaires sociologiques plus ou moins savants dans la grande presse. Certains soulignent la régression nationaliste que représente le fait de se transformer en drapeau ambulant, d'autres insistent sur le retour à un patriotisme identitaire face à la construction de l'Europe et au rétrécissement du monde. On peut aussi se livrer à des analyses empruntant à l'anthropologie et insister sur le retour de la pensée magique. On porte le maillot de l'équipe pour essayer de lui insuffler de la force et lui faire sentir un soutien à distance.

Ces analyses ne sont pas forcément fausses, mais au fond elles n'ont pas beaucoup d'importance. Le monde du sport qui s'exprime ces jours, c'est avant tout le plaisir d'être entre soi, dans un espace européen plutôt fraternel, où l'on admire les petits sans (trop) se moquer des grands. Pour un Américain ou un Asiatique, croiser des bipèdes vêtus d'orange de la tête aux pieds ou avec des casques de Viking jaunes et bleus représente sans doute un spectacle indéchiffrable. C'est qu'il nous est destiné à nous Européens, il est à usage interne. Dans l'affirmation joyeuse de ses petites patries, c'est notre continent qui s'exprime et qui montre subtilement son unité dans les références partagées.

La science reste mâle

Elvita Alvarez, Fabienne Crettaz von Roten Observatoire Science, Politique et Société de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne

Les stéréotypes sexuels façonnent l'image du savoir et l'accès au monde de la recherche. Ainsi, les hommes sont davantage «scientifiques» que les femmes.

lus de la moitié de la population suisse (60%) se dit intéressée par la science, selon une étude conduite par l'Observatoire Science, Politique et Société de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne. Pourtant, les proportions sont très différentes selon le sexe. Si 49% des femmes se disent curieuses de la science et la technologie, cette proportion atteint 71% chez les hommes. La médecine, l'environnement et la génétique concernent davantage les femmes alors qu'Internet et les sciences économiques sont des domaines qui suscitent plus de curiosité chez les hommes.

Ce constat n'explique pas le désinvestissement des femmes d'une grande partie du champ scientifique. Les aptitudes intellectuelles et les facteurs psychologiques sont les mêmes dans les deux sexes. L'existence de différences entre les représentations sociales des sciences par les femmes et par les hommes est une meilleure hypothèse. Cette recherche a examiné si l'image que les femmes se font des sciences est différente de celles des hommes et si l'activité scientifique et technique peut avoir une «utilité sociale» à leurs yeux. Nos analyses, faites sur la base d'une enquête Eurobaromètre réalisée en Suisse en 2001-2002, ont mis en évidence l'existence de différences significatives. Parmi les disciplines proposées dans le questionnaire, il est intéressant de noter que, hormis l'astrologie, toutes sont considérées par la majorité de la population comme étant «scientifiques», la médecine arrive largement en tête (98%) et l'histoire en queue (52%). Un écart important sépare les femmes et les hommes dans le cas de la physique, de la psychologie et de l'astrologie. Pour la physique, discipline emblématique des sciences dites «dures», le critère de scientificité est moins reconnu par les femmes que par les hommes. Pour la psychologie et l'astrologie par contre, le résultat est inverse: ce sont les femmes qui les considèrent plus souvent que les hommes comme des disciplines «scientifiques». Ceci est confirmé par le fait que la profession d'ingénieur est moins valorisée par les femmes que par les hommes, alors que dans le cas des médecins, c'est l'inverse: 77% des femmes disent estimer cette profession contre 69% des hommes.

L'image de l'activité scientifique

L'activité scientifique apparaît «utile» dans tous les domaines, à l'exception de celui de «la lutte contre la pauvreté et la famine» - où 68,6% des sondés ne reconnaissent pas l'intérêt de la recherche scientifique. Les plus grands espoirs placés dans la science sont centrés autour du «développement industriel» et des «nouvelles technologies» (avec respectivement 91% et 89% de la population qui soutient la recherche dans ces domaines). Après «la lutte contre la pauvreté et la famine», «l'améliora-

Les opinions exprimées dans la rubrique Forum n'engagent pas la rédaction de DP.

tion des conditions de travail» et l'«économie» sont les domaines pour lesquels l'activité scientifique serait la moins «utile».

Cependant, si l'on fait l'analyse par sexe, nous constatons que les femmes se montrent moins enthousiastes que les hommes à reconnaître l'«utilité sociale» de l'activité scientifique. Nous pouvons citer l'exemple de l'amélioration du rendement agricole et de la lutte contre la pauvreté et la famine où les hommes sont environ 20% de plus que les femmes à être confiants dans l'apport de la recherche scientifique. Par contre, et confirmant le rôle central de la médecine, les femmes et les hommes se retrouvent avec 83% des réponses pour considérer que l'activité scientifique dans le domaine de la médecine est indispensable (seulement 6% de différence significative entre l'avis des femmes et celui des hommes).

Les facteurs de l'âge et de la formation

La différenciation des femmes selon l'âge et la formation s'avère naturellement pertinente et intéressante. Il est courant d'affirmer que les mieux formées et les plus âgées sont plus enthousiastes envers les sciences. Les résultats sont complexes et contredisent parfois ces lieux communs. Même si nous remarquons que les femmes avec une formation universitaire sont les plus confiantes, quel que soit le domaine d'application, dans l'apport de l'activité scientifique.

Endiguer la division sexuelle des savoirs

La science est traversée par des préjugés qui situent les femmes dans des attentes sociales, professionnelles et culturelles bien différentes de celles, plus «masculines», socialement associées à l'exercice des métiers scientifiques. Des recherches ont montré que les femmes comme les hommes attribuent aux scientifiques des caractéristiques proches des stéréotypes liés au sexe masculin. Ainsi, le degré d'attraction reste conforme aux rôles traditionnels. Les femmes et les hommes mettront en avant des stratégies différentes dans la construction des parcours scolaires et professionnels et une discipline très technique sera plus attirante pour un homme que pour une femme.

Un travail sur les représentations de la science et des scientifiques pourrait donner la possibilité aux femmes d'envisager des formations moins conformes aux attentes sociales. Ceci permettrait non seulement d'endiguer l'actuelle division sexuelle des savoirs mais aussi d'améliorer la communication scientifique et le débat démocratique relatif aux choix scientifiques. Nos recherches visent donc à comprendre comment, dans notre culture, le rapport à la science se construit, afin de mettre en évidence un nouvel aspect du phénomène social de la «sexuation» de l'implication dans les disciplines scientifiques et techniques.

www.statistik.admin.ch/stat_ch/ber15/publ-st/pdf/femmes-st.pdf

La dernière classe

endant que certains proclament la disparition de la lutte des classes, une information de l'ATS signale que «depuis 1990, la classe moyenne a enregistré une baisse relative de ses revenus». N'y a-t-il plus qu'une classe en Suisse puisque la même information précise que «les ménages les plus riches et les plus pauvres ont enregistré une hausse de 1% par an pendant que la classe intermédiaire (autre formule, réd.) voyait la sienne se limiter à 0,5%»?

L'expression «classe moyenne» est une de ces expressions classiques dont la définition est quasi impossible, comme celle du «centre» en politique. C'est un ventre, que certains disent mou mais dont la présence est indiscutable. Le futur académicien français Georges Izard, cofondateur de la revue Esprit avec Emmanuel Mounier, jeune député du Front populaire en 1936, l'a signalé dans une brochure de 1938 intitulée Les classes moyennes. Un chapitre est consacré à la «Délimitation des classes moyennes» dont «on a donné d'innombrables définitions». En conclusion, on trouve une tabelle qui distingue le prolétariat (bas revenus), des classes moyennes (revenu moyen, le double) ainsi que du grand patronat (revenu moyen très élevé). Il faut remarquer que «classes moyennes» est au pluriel.

Un article du Bund (15 juin 2004) fait effectivement la distinction entre pauvres (arm), classe moyenne modeste (untere Mittelschicht), classe moyenne supérieure (obere Mittelschicht) et riche (reich). Selon le quotidien bernois, cela explique «le double jeu des classes moyennes» que dénonçait déjà Alain Accardo dans Le Monde Diplomatique (décembre 2002)? «Indéfinissables classes moyennes... Un double mouvement traverse toutes ces catégories: d'un côté, une partie d'entre elles conteste un système dont elles sont victimes; de l'autre, elles se veulent partie prenante de ce même système. D'où le caractère ambivalent de leurs rapports avec la bourgeoisie comme avec les classes populaires.»

Cela mérite d'être attentivement observé à gauche surtout lorsqu'on prend connaissance des projets d'économies que certains conseillers fédéraux proposent. Il ne suffit pas de résister en s'opposant. Il faut trouver des solutions nouvelles pour une situation qui rappelle étrangement les débuts du libéralisme sauvage qui a amené la prise de conscience des salariés que seule leur union dans des organisations fortes et disciplinées leur permettra de se faire respecter et d'obtenir des conditions de vie décentes.

Création du Centre d'Etudes socialistes de Sion

Contribuer au débat sur la redéfinition d'un projet socialiste démocratique alternatif au capitalisme, diffuser des idées socialistes pluralistes et participer à la formation au profit de diverses organisations et d'un large public, étudier le passé pour mieux réfléchir à l'avenir, tels sont les objectifs du Centre d'Études socialistes, dont l'assemblée constitutive s'est tenue à Sion en juin 2004. Bien qu'il soit une association indépendante du parti socialiste, le Centre a reçu encouragement et soutien d'un grand nombre de militants et sera sans doute appelé à travailler souvent avec le PS. Le Centre est animé par un groupe permanent de trois enseignants en sciences humaines: Jean-Marie Meilland, Jérôme Meizoz et David Schöpfer. Il offrira des cours et organisera des conférences et des colloques. Ses activités auront lieu à son siège de Sion, mais il pourra aussi, sur demande, intervenir partout où il pourrait être utile, par exemple pour des journées de formation.

Jean-Marie Meilland, Centre d'Etudes socialistes

Filiation entre Jacques Ellul et Ivan Illich

Se référant à l'article sur Jacques Ellul paru dans DP n° 1605, Jean-Michel Corajoud, animateur du Cercle des lecteurs d'Ivan Illich à Lausanne nous a fait parvenir son dernier bulletin. Il y est rappelé l'apostrophe du discours de Ivan Illich prononcée lors de l'hommage qui fut rendu à Jacques Ellul en 1993, quelques mois avant sa mort : «Maître Jacques, je vous demande d'accepter ici le fait de ma filiation, y compris toutes les tares d'une telle dépendance. Ma dette à votre égard est indiscutable.»

Surtout connu dans les années soixante et septante pour sa critique acerbe des professions et des institutions de l'école, de la santé et des transports, Ivan Illich (1926-2002) a été absent de la scène publique ces vingt dernières années sans cesser pour autant d'être intellectuellement productif. Son sort face aux médias et à l'opinion en général est comparable à celui de Jacques Ellul. Son retour est lui aussi annoncé par plusieurs rééditions, notamment la parution du premier volume de ses œuvres complètes aux Editions Fayard (Paris, décembre 2003).

Le Cercle des lecteurs d'Ivan Illich fonctionne sans centre ni cotisation, chaque lecteur pouvant choisir ou écrire des textes et les diffuser auprès des autres lecteurs ou de toute autre personne dans un but non lucratif. Il suffit de s'annoncer. C'est probablement une formule appropriée dans une situation difficile face aux systèmes de pensée dominants.

« La convivialité» est un vocable lancé par Illich en 1978. « J'appelle société conviviale une société où l'outil moderne est au service de la personne intégrée à la collectivité et non au service d'un corps de spécialistes. Conviviale est la société où l'homme contrôle l'outil», écrivait-il. La convivialité, c'est sous ce titre que le Cercle publie son bulletin. Son numéro de juin 2004 contient une étude de Daniel Cérézuelle qui établit les remarquables convergences entre Bernard Charbonneau, Jacques Ellul et Ivan Illich sur les notions d'incarnation. L'angle d'attaque peut paraître singulier au premier abord mais s'avère fructueux et d'une grande pertinence dans la critique de la société technicienne et de ses implications sur la vie quotidienne.

L'illégalité fait la loi

Un rapport sur la migration illégale en Suisse met le doigt sur les failles de la politique migratoire de la Suisse sans indiquer pour autant des pistes nouvelles à explorer.

e rapport sur la migration illégale réalisé par l'Office fédéral de l'immigration, de l'intégration, de l'émigration (IMES), l'Office des réfugiés (ODR), la fedpol et le Corps des gardes-frontière (AFD) pour le compte du Département fédéral de justice et police met à nu les incohérences et les faiblesses de la politique migratoire suisse.

De plus en plus restrictive et répressive dans les intentions, elle succombe en réalité à l'illégalité qu'elle produit. «Plus de 90% des requérants d'asile parviennent à entrer clandestinement en Suisse malgré les contrôles à la frontière (environ 20000 personnes par année).» Le rapport ne le dit pas, mais des conditions d'accès prohibitives encouragent les entrées clandestines. Qu'importe, il faut muscler la législation existante, voire les contrôles aux frontières et à l'intérieur du pays, au risque de multiplier les infractions et d'en générer des nouvelles, avec la complicité de passeurs à peu près intouchables. Seulement «50 à 100 condamnations pénales sont prononcées chaque année suite à une activité de passeurs.» Le personnel, en nombre insuffisant, pare au plus pressé, engagé dans une course poursuite frustrante: «3685 documents d'identité falsifiés ont été saisis à la frontière en 2003.» Comme le reconnaissent les auteurs du rapport, la collaboration, parfois laborieuse, avec les Etats voisins plaide pour l'adhésion de la Suisse aux accords de Dublin et de Schengen. Bonne avec l'Allemagne, déficiente avec l'Autriche, formaliste avec la France, elle laisse à désirer avec l'Italie. De plus, des connaissances lacunaires entravent

l'émergence d'une politique qui colle au phénomène. «Le manque de certitude concernant l'effectif exact des étrangers dont le séjour en Suisse est illégal et l'absence de données concernant sa composition et sa répartition soulignent l'importance de la réalisation d'une étude scientifique». Selon les études à disposition, le nombre de travailleurs au noir varie entre 50000 et 300000 personnes. Bref, le rapport montre malgré lui que l'immigration échappe au contrôle espéré sinon exigé, malgré le durcissement déjà à l'œuvre.

La tentation de la rigueur

La maîtrise problématique des flux migratoires va de pair avec l'action contradictoire de l'Etat. D'une part, on déclare lutter contre les clandestins et le travail au noir, sans vraiment passer des paroles aux actes, et de l'autre on assure aux sans-papiers un certain nombre de prestations, dont les soins médicaux de base et l'accès aux écoles pour leurs enfants. «La pratique actuelle sert avant tout l'intérêt légitime des enfants. Toutefois, elle contribue à une tolérance des séjours illégaux et à l'augmentation du nombre d'élèves étrangers.»

Il est vrai que l'imperméabilité des services et les droits fondamentaux reconnus par la Constitution brouillent à la fois le verrouillage nationaliste - obnubilé par les abus - et la ferveur légaliste - l'Etat doit traquer les clandestins et ceux qui s'en servent et s'attaquer en même temps à la sous-enchère salariale ainsi qu'à la misère du travail non qualifié. Dans les deux cas, la tentation est forte - suggérée également par le rapport

- de réduire le filet social, déjà mince - cependant encore assez attractif - qui permet aux sans-papiers de supporter un train de vie déplorable plongé dans l'anonymat et la crainte de l'expulsion. Réduction qui devrait selon les plus xénophobes endiguer l'arrivée des nouveaux migrants ou selon les défenseurs de l'Etat de droit clarifier la situation pour le plus grand bien des étrangers. Tandis que les pressions, matérielles et symboliques, des parents et amis restés au pays poussent les clandestins à prendre tous les risques dans l'espoir de garder leur gagne-pain en Suisse.

La responsabilité de l'Etat

«La possibilité de trouver un emploi au noir auprès d'un employeur suisse est le motif principal de l'immigration illégale, à côté de la perspective d'être autorisé à séjourner en Suisse sur la base d'une demande d'asile.» Tout est bon, pourvu que l'on ait un emploi et de l'argent à envoyer à la maison. D'autre part, les tracas administratifs incitent les employeurs à engager des clandestins. Même si e rapport rappelle «les manques de contrôles et condamnations peu sévères; manque de volonté politique d'appliquer rigoureusement le droit en vigueur (...) les causes principales du travail au noir sont: impôts et cotisations sociales élevés; politique d'ingérence de l'Etat (hyperréglementation, interventions); réduction du temps de travail imposé et du taux d'activité.» Sans parler des «pratiques restrictives en matière d'admission afin de protéger l'économie et le marché du travail en cas de demande de main-d'œuvre non qualifiée et "bon marché" dans les branches structurellement faibles» Pas un mot en revanche sur l'extension des conventions collectives aux travailleurs étrangers, sur l'introduction de salaires minimum ou des contrats types qui pourraient contrer l'exploitation des sans-papiers.

Le serpent se mord ainsi la queue, car la bureaucratie aboutit au travail au noir, alors qu'il faut plus d'État et de police pour surveiller le va-et-vient de migrants. Une politique économique plus libérale se marie - c'est le paradoxe qui traverse en filigrane le rapport - avec une clôture sans faille des frontières. L'illégalité fait ainsi la loi. Elle agit en toute impunité et dicte de surcroît les règles pour la combattre. md

Le rapport est disponible sur le site de l'IMES www.auslaender.ch

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)
Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Daniel Delley (jd)
Carole Faes (cf)
André Gavillet (ag)
Roger Nordmann (rn)
C-F. Pochon (cfp)
Jean Christophe Schwaab (jcs)
Forum
Elvita Alvarez
Fabienne Crettaz von Rotten
Responsable administrative:
Anne Caldelari
Impression:
Presses Centrales Lausanne SA
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40

E-mail
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch